



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-096 / 7-5-3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 20 septembre 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 28 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, J. ROBERT.

Absent : C. BADREDDINE.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : FINANCES : Santé - Subvention d'équipement pour le pôle de rééducation cardio-pulmonaire de l'hôpital de Voiron

Rapporteur : Julien Polat

EXPOSE : Le bassin de santé du voironnais représente près de 150 000 personnes. Les pathologies cardio-vasculaires y sont comme partout très représentées aussi bien au niveau des séjours hospitaliers qu'au sein des consultations.

Jusqu'à présent, l'hôpital de Voiron a développé une offre de soins en faveur des urgences et des hospitalisations en court séjour. Il existe également un secteur consultation très important, en développement.

Beaucoup de patients ont également besoin, à l'issue de leur séjour, d'une rééducation cardiaque. Elle est jusqu'à présent assurée uniquement par le centre hospitalier de Grenoble au sein d'un service situé à l'hôpital Sud à Echirolles, à la fois en hospitalisation complète et en ambulatoire (le patient suit 3 demi-journées par semaine de rééducation).

De nombreux Voironnais ne peuvent, faute de place ou parce qu'ils sont trop fatigués, bénéficier de cette possibilité. Cela constitue incontestablement une perte de chance pour eux.

Il est donc apparu indispensable de développer sur l'hôpital de Voiron une offre de rééducation cardiaque en ambulatoire.

.../...

Il est proposé de contribuer au succès de ce projet en apportant une subvention d'équipement à l'hôpital de Voiron.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances Administration générale du 19 septembre 2018,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'allouer une subvention d'investissement de 20 000 € au centre hospitalier de Voiron, pour équiper en matériel la nouvelle filière de rééducation cardio-pulmonaire ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'investissement relative à ce projet, jointe à la présente délibération ;
- De porter la dépense sur le budget d'investissement 2018 sur la nature comptable 204.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par 31 voix **POUR** - 1 **ABSTENTION**
(J-L. BALLY)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien Polat
Julien POLAT